

Protection de la société—Loi

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UN AVIS D'OPPOSITION CONCERNANT LA PROVINCE D'ONTARIO

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une opposition signée par les députés de Norfolk-Haldimand (M. Knowles), Kootenay-Ouest (M. Brisco), Victoria-Haliburton (M. Scott), Perth-Wilmot (M. Jarvis), Oxford (M. Halliday), Elgin (M. Wise), Huron-Middlesex (M. McKinley), York-Simcoe (M. Stevens), Lambton-Kent (M. Holmes), Grey-Simcoe (M. Mitges), Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), Dauphin (M. Ritchie) et de Palliser (M. Schumacher) m'a été transmise aux termes de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario.

Si la Chambre y consent, je proposerais, selon la procédure habituelle, que le texte de l'opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1976 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL (N° 1)

MESURE PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE CONTRE LES AUTEURS DE CRIMES VIOLENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Basford: Que le bill C-83, tendant à mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement; je suis heureux que Votre Honneur ait remis sa décision relative à ma motion afin de l'examiner, mais je veux déposer maintenant un avis d'opposition pour que, avant que toute décision ne soit rendue, certains députés puissent se prononcer sur la question de mon droit à présenter une telle motion à ce moment.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement; j'allais faire la même proposition que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). J'espère qu'à un moment donné, la présidence voudra entendre les arguments des députés intéressés sur la motion, et nous remettrons notre position sur ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté consciencieusement et attentivement les objectifs sublimes que le ministre de la Justice (M. Basford) a proposés pour le régime de justice pénale au Canada et les mesures qu'il envisage pour maintenir son efficacité. Il a également déclaré durant ses remarques que le crime était réprimé au Canada et que ces mesures per-

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

mettraient de maintenir cette répression. Ma foi, monsieur l'Orateur, il est facile pour les député de ce côté-ci de la Chambre de contester nombre de ces assertions. Tout d'abord, le crime n'est pas réprimé au Canada et quiconque examine attentivement les statistiques sur le crime sait qu'il ne l'est pas. Dans les localités de la Colombie-Britannique que je représente, les gens continuent à verrouiller leurs portes et à acheter des chiens bergers allemands. Avec cette mentalité croissante d'état de siège qui règne dans les banlieues de nos principales agglomérations urbaines, la population sait que le crime n'est pas réprimé. Ce projet de loi ne règlera pas le problème. Il pourra y apporter un remède quelconque, mais il ne le résoudra pas, car il s'attaque uniquement à des questions simplistes. Il s'attaque au seul côté pénal, et non aux causes mêmes du crime, que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) énonçait de façon si éloquente.

● (1650)

Il n'y a pas de programme valable, pas de programme digne de ce nom qui ne s'occupe pas des drogues dures. Mais aucun des textes que j'ai lus n'en fait mention.

Des voix: Bravo!

M. Leggett: Rien n'est prévu au sujet d'un mal insidieux, d'un mal envahissant et qui est à l'origine de 70 p. 100 des crimes violents commis au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Leggett: Le gouvernement dit qu'il s'attaque au crime, et pourtant il ne propose aucune solution, aucune mesure pour s'attaquer au problème des drogues «dures». C'est une honte. Le ministre de la Justice devrait revoir les mesures qu'il prétend propres à assurer la paix et la sécurité, et essayer de faire quelque chose à cet égard. Tous ceux qui se sont occupés de l'usage des drogues dures au Canada, pour en obtenir soit la répression soit la légalisation, reconnaissent qu'un réaménagement majeur s'impose en ce domaine. Pourquoi attendre si longtemps? Les statistiques sont là. Que fait-on de l'autre côté de la Chambre? Il n'existe pas au Canada un seul programme, pas un programme valable d'héroïno-entretien à l'intention des drogués chroniques.

Il y a une autre cause importante de crimes, sur lequel le bill est muet. Les Amérindiens ne représentent que 1 p. 100 de notre population, mais ils fournissent 60 p. 100 des pensionnaires de nos établissements pénitentiaires. Comment le gouvernement peut-il prétendre s'occuper sérieusement du crime, quand il ne fait rien pour remédier au traumatisme culturel de nos autochtones et de l'agression perpétuelle de la culture indigène par la culture blanche? C'est une honte insigne que de ne pas prendre immédiatement des mesures énergiques à l'égard de la criminalité amérindienne. Pourquoi le cacher? Le problème existe, et il prend une grande ampleur. Nous avons placé quelques travailleurs judiciaires et admis un nombre symbolique d'autochtones à la GRC, mais aucun programme énergétique n'a été adopté pour résoudre certains des problèmes culturels fondamentaux qui existent à ce niveau.

Nous considérons la mesure comme une approche simpliste, mais c'est une approche que notre parti ne rejette pas entièrement. Nous croyons que les punitions ont un rôle à jouer dans le système de justice pénale; nous convenons qu'il faut rendre certaines peines plus sévères au besoin, mais ce qui échappe au ministre, ce sont les causes du crime au Canada.